APDHES CENTRE PIERRE VEAUX

Bulletin d'inscription à retourner par e-mail : vperez@apdhes.fr

❑ Madame ❑ Monsieur

Nom d'usage : Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Fonction/grade :

Service :

Numéro de tél. :

E-mail (en majuscules) :

ÉTABLISSEMENT EMPLOYEUR :

.....

Adresse complète :

.....

N° SIRET :

RESPONSABLE DE LA FORMATION CONTINUE :

.....

Tél. :

E-mail (en majuscule : *adresse à laquelle sera adressé l'accusé de réception de l'inscription*) :

.....

Désire participer à la formation suivante

Intitulé de l'action :

Date(s) de l'action :

Coût pédagogique : _____ Euros par participant

pris en charge par ☐ OPCO ☐ Budget de l'établissement ☐ le participant

APDHES-Centre Pierre Veaux se réserve le droit de reporter à des dates ultérieures ou d'annuler l'action de formation dans le cas où le groupe constitué serait inférieur à 5 stagiaires

Toute annulation peut être faite, sans frais, par le bénéficiaire, si elle parvient par écrit à APDHES Centre Pierre Veaux au moins 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation.

Sauf cas de force majeure reconnue par ADPHES Centre Pierre Veaux, pour toute annulation faite par le bénéficiaire moins de 10 jours ouvrés avant le début de l'action de formation, APDHES Centre Pierre Veaux facturera un dédit de 25 % des frais de formation, montant non imputable par le bénéficiaire à la contribution financière obligatoire de formation.

En cas d'absence ou d'abandon en cours de formation, les frais de formation sont dus en totalité. Il demeure possible de remplacer le stagiaire se désistant par une personne ayant le même profil et le même besoin de formation.

Date et signature
(Nom, qualité du signataire) :

LES RÉGIES D'AVANCES ET DE RECETTES

Objectifs

Pour assurer les fonctions de régisseurs : **connaître le cadre réglementaire** en vigueur et **maîtriser les procédures** en matière de maniement des fonds publics

Programme

Introduction : l'ordonnateur et le comptable public

Institution des régies
- Autorité qualifiée pour créer une régie
- Procédure de création d'une régie
- Acte constitutif d'une régie

Nomination du régisseur
- Autorité qualifiée pour nommer le régisseur
- Choix du régisseur
- Acte de nomination
- Installation du régisseur
- Organisation en personnel et matériel

Fonctionnement des régies de recettes
- Principes généraux : la nature des recettes à encaisser
- Limites à l'intervention du régisseur
- Différents modes d'encaissement des recettes : les justificatifs de paiement
- Opérations comptables
- Informatisation de la régie

Fonctionnement des régies d'avances
- Versement de l'avance au régisseur
- Contrôles effectués par le régisseur
- Modalités de règlement des dépenses
- Reconstitution de l'avance
- Opérations comptables

Fonctionnement des régies d'avances et de recettes

Régies relatives aux activités des établissements accueillant des patients soignés ou hébergés
- Gestion des dépôts des personnes hospitalisées et hébergées
- « Banque des malades »
- Rôle du mandataire judiciaire à la protection des majeurs

Contrôle des régies
- Instances ayant vocation à contrôler une régie
- Nature, périodicité du contrôle
- Hypothèses liées à un contrôle défaillant de la régie

Responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs
- Différents types de responsabilité
- Responsabilité personnelle et pécuniaire
- Rôle de la passation de service
- Garantie de la responsabilité personnelle et pécuniaire
- Mise en jeu de la responsabilité personnelle et pécuniaire : reconnaissance, exonération, atténuation
- Rôle de la caution
- Assurance

Public

Régisseurs, sous-régisseurs et tout agent appelé à manier les fonds publics

Méthodes pédagogiques

Apports théoriques

Exposé interactif avec les participants faisant appel à leurs connaissances et expériences

Exercices d'application

Intervenant

Responsable administratif des régies en fonction publique

Sanction de la formation

Attestation de formation

Modalités de formation

☑ Intra-établissement

Étude de faisabilité sur demande

☑ Inter-APDHES

2 jours, 12 heures

❶ 07 et 08 octobre 2027
Date limite d'inscription
15 septembre 2027

788 € par participant

Contact

05-56-24-49-39
info@apdhes.fr

Référence

4.8.